

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3170

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 22 TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« rurale »

le mot :

« simplifiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.